

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 25 juin 2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 13 juin 2014

Date de l'affichage : 13 juin 2014

L'An deux mil quatorze et le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le treize juin deux mil quatorze.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, VIZIER Jérôme, FAVARETTO Alain, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, BERNON Gérard, FRIZOT Bernard

Mmes ROBOTA Colette, MARECHAL Marie-Noëlle, BERGER Christine, VALLA Marie-Paule, DUPONT Sandra, PRIEUR Carole, LAVOCAT Hélène, RABOUTOT Odile ;

Excusés : Mme GUYOT Marie-Louise, Mr CHARPENTIER Jean-Marie

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DES CHEQUES DE REMBOURSEMENT DIVERS

Afin de simplifier les procédures, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le Maire à encaisser tous les chèques de remboursement divers, émis au nom de la Commune de BEAULON ou du CCAS de BEAULON, ainsi que les chèques de caution lors des locations de salles communales, en cas de dégradations.

Monsieur le Maire pourra charger les cinq premiers adjoints (dans l'ordre du tableau) de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, d'encaisser les chèques de remboursement divers – conformément à la présente délibération.

DELIBERATION POUR CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN

Article 1^{er}

Pour financer l'achat de terrains au lotissement « la Garenne », la commune de BEAULON a décidé, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 40 000,00 €.

Monsieur LOGNON Alain, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat à intervenir.

DELIBERATION POUR OPTER POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ SDE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture d'énergie, le SDE propose aux collectivités un groupement de commandes pour le gaz.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'adhérer à ce groupement pour bénéficier d'une offre de prix avantageuse.

Après avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes et mandate le Maire pour signer tout document formalisant cette adhésion.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE 4 AGENTS SAISONNIERS

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel en raison de l'ouverture de l'accueil de loisirs au mois de juillet 2014,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

Le recrutement de 4 agents non titulaires saisonniers pour une période de 3 semaines et demi allant du 07 juillet 2013 au 31 juillet 2013 inclus.

DELIBERATION POUR L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

Après en avoir délibéré, décide avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'instituer

selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Montant moyen de référence
Administrative	- Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe - Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe - Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Au service de l'accueil du public Travaux de comptabilité	Montant annuel de référence affecté du coefficient maximum 8
Technique	- Agent de Maîtrise - Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - Adjoint Technique 1 ^{ère} classe - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Mission et Travaux techniques Travaux de bâtiments, publics, de voiries et réseaux divers, des espaces verts Travaux de restauration collective Travaux d'entretien et d'hygiène	Montant annuel de référence affecté du coefficient maximum 8
Animation	- Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe - Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	Au service de l'accueil de loisirs Au service du secteur périscolaire	Montant annuel de référence affecté du coefficient maximum 8
Social	- ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	Assistance au personnel enseignant	Montant annuel de référence affecté du coefficient maximum 8

DÉLIBÉRATION POUR MODIFICATION DES PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs des repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- Repas enfant :2.25€

- Repas adulte :4.50€
- Repas à partir du 3^{ème} enfant :1.15€
- Repas occasionnels :3.15€

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, avec 13 voix pour, 4 abstentions, et 0 contre, la modification des prix des repas au restaurant scolaire.

TARIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire. Il propose d'appliquer des prix à la journée pour les familles qui souhaitent mettre leurs enfants à la garderie de façon occasionnelle et des prix au mois pour les familles mettant leurs enfants de façon régulière :

- Accueil à la journée : 3 euros
- Accueil au mois : 30 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour, 4 abstentions, et 0 contre, les tarifs ci – dessus.

TARIF DÉGRESSIF POUR LE 3^{ème} ENFANT A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Maire propose de fixer un tarif dégressif pour le troisième enfant de la même famille qui restera en garde à l'accueil périscolaire.

Il propose de fixer ce tarif à 15 euros pour le 3^{ème} enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 13 voix pour, 4 abstentions, et 0 contre, le tarif dégressif pour le 3^{ème} enfant de la même famille.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FAVARETTO Alain suggère l'installation d'un garage à vélos à l'école maternelle. Si ceux de l'école de l'Engièvre ne sont pas tous utilisés, il serait peut être possible d'en déplacer un.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de l'association des ACPG-CATM qui sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de 2 clauses dans la convention qui a été signée entre leur association et la Commune, pour la mise à disposition d'un local. La 1^{ère} clause prévoirait que le local soit utilisé après les obsèques d'un proche pour se retrouver en famille, et non uniquement après les obsèques d'un CATM, et la seconde de les autoriser à y recevoir leurs familles ou amis, pour un repas de 15 à 30 personnes, environ 5 à 6 fois dans l'année. Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'ajout de la 1^{ère} clause à la convention, uniquement. Dans un souci d'égalité vis-à-vis des autres associations, il refuse l'utilisation de ce local à des fins personnelles.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de Monsieur WILHELM Franck, pizzaïolo, qui demande l'autorisation de s'installer à la halte nautique, en période estivale, avec son camion pour vendre des pizzas à emporter. Après discussion, le Conseil Municipal répond favorablement à sa requête et l'autorise à s'installer sur l'aire de camping-cars s'il utilise l'électricité, s'il est autonome, sur la halte nautique.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'il a reçu un restaurateur et qu'ils ont visité le bar restaurant Chez Odile. Ce dernier serait intéressé si des travaux sont réalisés.

Monsieur LOGNON Alain annonce qu'il a signé l'acte de vente des terrains au lotissement la Garenne la semaine dernière.

Monsieur LOGNON Alain indique que les employés communaux ont réalisé la peinture du monument aux morts.

Monsieur FRIZOT Bernard informe que des devis ont été demandés concernant l'installation de volets roulants électriques au restaurant scolaire. Ces travaux n'étant pas prévus sur le budget 2014, ils devront faire l'objet d'un programme de travaux en 2015.

Monsieur LOGNON Alain indique que les travaux rue de la Cure sont en phase d'achèvement. Le goudronnage de la route suivra le profilage qui est en cours de réalisation. Puis les employés communaux installeront les potelets en bordure de celle-ci. Des panneaux de signalisation ont été commandés.

Madame LAVOCAT Hélène annonce que la Commission du Personnel se réunira mardi 01 juillet avec à l'ordre du jour, les nouveaux rythmes scolaires. Elle fait un compte rendu de la réunion qui avait eu lieu précédemment avec les employés communaux.

Madame ROBOTA Colette fait part de la demande de plusieurs commerçants qui sollicitent un point d'éclairage sur la place qui se situe à l'intersection de la rue de la Poste et de la rue de la Paix. Monsieur LOGNON Alain indique que cela ne sera peut pas être possible, étant donné que les commandes d'éclairage public sont groupées.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel demande si une manifestation est prévue, à l'occasion de la commémoration de la 1^{ère} guerre mondiale. Monsieur LOGNON Alain informe que le Souvenir Français prévoit d'organiser le samedi 8 novembre une commémoration qui sera agrémentée d'une exposition sur la Bataille de la Somme, mise en place par Monsieur BONIN Jean-François.

Monsieur MORIN Daniel fait part des félicitations qu'il a reçues pour l'embellissement de la Commune.

Madame RABOUTOT Odile informe que la maison de retraite Saint Privat souhaiterait qu'un banc soit installé chemin de Varenne, pour ses résidents, lorsque ceux-ci se promènent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.